

# Tirez le maximum de votre PMC

**V**otre inscription à l'Ordre indique au public que vous êtes professionnel, respectueux de l'éthique, qualifié et responsable; c'est ce qu'atteste votre participation au Programme de maintien de la compétence (PMC). La *Grille d'autoévaluation et le Programme de perfectionnement professionnel* fournissent une occasion précieuse de réfléchir à votre pratique, de reconnaître vos points forts, et d'identifier les domaines dans lesquels vous devez encore vous perfectionner.

Tout le monde est aux prises avec un emploi du temps surchargé, et le PMC pourrait sembler venir s'ajouter à une liste déjà interminable. En planifiant à l'avance, en examinant les exigences en termes de temps, et en tenant compte de vos préférences personnelles et de votre style d'apprentissage, cela pourrait vous aider à répondre aux exigences de ce programme obligatoire et à faire en sorte que cela soit une opportunité plutôt qu'un fardeau. Voici quelques idées que certains membres ont trouvé utiles pour remplir leur PMC :

## FAITES TOUTES LES ACTIVITÉS, MÊME SI ELLES SONT OPTIONNELLES

Alors que la *Feuille de travail du PMC* est optionnelle, elle peut représenter un tremplin utile pour le reste du programme. Cela pourrait être une bonne idée d'inclure une copie de votre description d'emploi ici. Celle-ci peut révéler de nombreuses choses : les contraintes financières, la restructuration et la réorganisation sont autant de situations qui peuvent avoir des répercussions sur votre pratique, à la fois sur le plan positif et négatif. En réfléchissant à ces questions, vous pourriez vous diriger vers de nouveaux domaines d'apprentissage qui sont requis pour exercer avec efficacité, ou même pour changer l'orientation de votre pratique.

## FAITES-LE AVEC UNE OU UN COLLÈGUE

Certains membres ont choisi de remplir une partie de leur PMC

avec un collègue ou un groupe. Cette approche leur permet de donner et de recevoir des réactions, et d'entraîner l'apprentissage de nouvelles matières. Alors que tous les membres de l'Ordre sont responsables de leur propre PMC, certains membres tirent parti d'une approche plus interactive. Le fait de remplir la *Grille d'autoévaluation* en ayant les réactions des autres – pairs, collègues, superviseur ou chef de service – peut s'avérer un moyen efficace d'éviter de faire abstraction des angles morts en ce qui concerne votre pratique et votre autoévaluation.

## FIXEZ-VOUS UN RENDEZ-VOUS

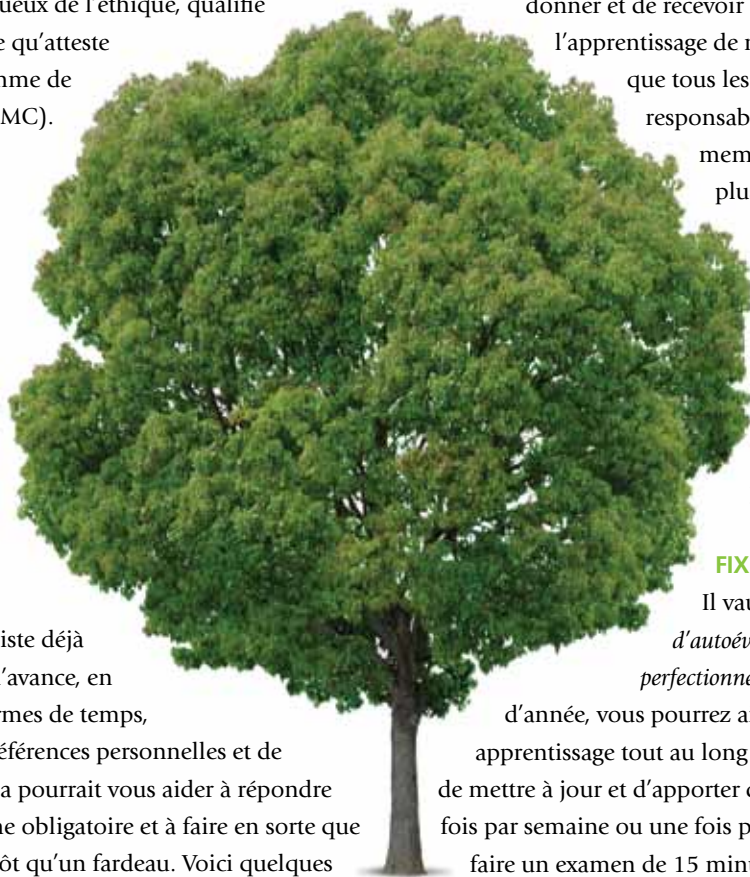
Il vaut mieux remplir la *Grille d'autoévaluation et le Programme de perfectionnement professionnel* en début d'année, vous pourrez ainsi vous concentrer sur votre apprentissage tout au long de l'année. Il pourrait être utile de mettre à jour et d'apporter des ajouts à votre PMC une fois par semaine ou une fois par mois. En vous engageant à faire un examen de 15 minutes toutes les semaines, vous serez assuré d'être bien préparé au moment de faire votre Déclaration annuelle de participation au PMC.

## ATTRIBUEZ-VOUS LE MÉRITE

Souvent les membres de l'Ordre accomplissent beaucoup plus que ce dont ils se souviennent au moment de remplir leur PMC juste avant la période de renouvellement annuel. Même ceux qui travaillent sur le PMC toute l'année peuvent minimiser ou oublier certaines de leurs activités d'apprentissage. Vous pourriez essayer de transférer des éléments de votre agenda à votre PMC à la fin de chaque semaine. Ces éléments pourraient inclure la préparation de réunions (un examen des lois ou documents pertinents, par exemple), des présentations, de l'enseignement formel et informel, l'orientation/la supervision de nouveaux membres ou d'étudiants, et beaucoup d'autres choses.

## UTILISEZ LA TECHNOLOGIE

Téléchargez une copie des documents du PMC à partir du site Web et ouvrez un fichier électronique où vous consignerez les



# Tirez le maximum de votre PMC



[www.ocsussw.org](http://www.ocsussw.org)

preuves de vos activités d'apprentissage. Cela vous facilitera la tâche et vous permettra de rester au courant de vos expériences d'apprentissage. Lorsque vous avez lu un article, visité un site Web ou participé à un webinar, n'oubliez pas de noter cette activité dans votre *Programme de perfectionnement professionnel* ou de l'inscrire dans votre fichier d'activités électronique. Si vous avez créé une présentation en PowerPoint, par exemple, vous pourriez choisir d'en sauvegarder une copie pour référence future; vous pourriez même télécharger un Podcast ou balado que vous pourriez trouver utile. Un grand nombre de sites Web d'établissements d'enseignement et d'organismes gouvernementaux offrent maintenant gratuitement une plus grande sélection de possibilités d'apprentissage en ligne. Si vous choisissez de remplir le PMC électroniquement, assurez-vous de conserver les documents sur votre propre ordinateur et d'en faire des copies!

## N'OUBLIEZ PAS...

Qu'il s'agisse ou non de votre première expérience avec le PMC, vous pourriez encore profiter d'un examen du *Guide d'instructions* et de la webémission sur le PMC, qui sont disponibles sur le site Web de l'Ordre à [www.ocsussw.org](http://www.ocsussw.org). Vous pouvez aussi vous adresser au service de la pratique professionnelle si vous avez besoin d'assistance.

« Grâce à mes études spécialisées et à mon programme d'apprentissage continu, je suis **qualifiée** pour fournir d'excellents soins à mes clients. Je suis une travailleuse sociale inscrite. »

– PATRICIA WILLIAMS, TSI

Le Programme de maintien de la compétence (PMC) a été lancé en avril 2009. C'est l'un des moyens selon lequel l'Ordre remplit son mandat de protection du public. Le programme fait la promotion de l'assurance de la qualité en ce qui concerne l'exercice du travail social et des techniques de travail social et encourage les membres à viser l'excellence et à améliorer leur pratique de manière continue.

*Pour plus d'information ou d'assistance, veuillez visiter le site Web de l'Ordre à [www.ocsussw.org](http://www.ocsussw.org) ou contacter le service de la pratique professionnelle à [ccp@ocsussw.org](mailto:ccp@ocsussw.org).*

